

	Droits humains et déontologie professionnelle	Sérgio Deodato	Sérgio Deodato
Área: 23 Déontologie/droits de l'homme			
<p>Se commémore dans 2008 les 60 années de la Déclaration Universelle des Droits Humains. Dans cette même année se commémore aussi la 10^e anniversaire du Code Déontologique des Infirmiers portugais. Les deux documents consacrent des droits et des devoirs, qui ont un objet commun: la protection de la personne et de leurs droits La Déclaration Universelle des Droits Humains se dirige à la protection des droits aujourd'hui reconnus à toutes les personnes, indépendamment de la place où ils se trouvent.</p> <p>De façon similaire, le Code Déontologique des Infirmiers portugais suppose comme fondement moral, la protection des droits des personnes auxquelles sont prêtés des soins. En continuant à explorer la liaison entre ceux-ci deux documents, nous concluons que les droits humains constituent la base fondamentale pour les droits protégés dans le Code Déontologique</p> <p>Dans cette communication nous abordons la liaison entre les droits établis dans la Déclaration Universelle et les droits protégés dans le Code Déontologique. Nous prétendons explorer l'interprétation des droits humains et des droits protégés dans le Code, dans le but de trouver les relations entre elles.</p> <p>Nous analyserons que il forme la doctrine efficace sur les droits humains peut aider interprétation des droits des personnes que la déontologie de Métier d'infirmier se protège. D'ici nous partirons pour l'approfondissement de la réflexion sur les interprétations des devoirs professionnels de l'infirmier, dans le sens de la défense des droits et de la promotion de la dignité humaine, comme c'est impératif moral des infirmiers.</p> <p>À ce sujet s'est consacrée réflexion déontologique, au Portugal, avec un séminaire allusif thématique, dont les conclusions nous donnerons compte.</p>			
Data 02/07/2009		Sala 21 ABC	Hora 16:20 (16:00 – 17:20)